

COMMUNIQUE DE PRESSE

Réf. 132.01/1

Une brochure permet aux citoyens de s'approprier le développement de la ville

Fribourg, le 21.03.2014 – La révision du PAL se trouve aujourd'hui à un tournant. Alors que le Conseil général se prononcera le 7 avril sur l'octroi d'un montant de Fr. 380'000 destiné au financement du volet B (formalisation), le Conseil communal a souhaité marquer la fin de la séquence du volet A (vision stratégique) en engageant une campagne de communication et d'information, afin de renseigner le Conseil général et la population sur la conception directrice élaborée depuis une année.

La phase A avait pour objectif de proposer une vision stratégique territoriale de la ville pour les 20 prochaines années. Les résultats de ce premier volet sont réunis dans un document de plus de 300 pages. Peu accessible, il s'agit pourtant du document par excellence qui permet aux élus de passer au volet B de concrétisation du PAL, sur la base d'une vision globale du futur qu'ils estiment souhaitable. Il s'agit également d'un document d'importance pour les citoyens qui s'intéressent au développement de leur ville.

Afin de permettre tant au Conseil général qu'aux habitants de Fribourg de s'approprier ce document, d'en comprendre les enjeux et de prendre part au développement de leur commune, le Conseil communal a prévu diverses mesures de communication qui seront déployées ce printemps. Le Conseil général en a déjà été informé lors d'une séance le 19 mars.

Un film de quelques minutes, basé sur des prises de vues de la ville, permet de faciliter la compréhension des enjeux et des visions du PAL. Ce film sera diffusé ce printemps dans différents quartiers. En complément à cette présentation visuelle, des forums de discussion seront mis sur pied dans les quartiers, qui mettront en présence la population, l'autorité politique et les Services de l'administration concernés.

Une brochure qui accompagnera le futur PAL

Une brochure spécifique a été rédigée, qui synthétise et illustre l'ensemble des enjeux, principes et objectifs définis et décrits dans le rapport stratégique. Cette publication accompagnera de plus le futur PAL, pour une durée de 15 ans environ. Elle formule et illustre les visions directrices et les objectifs décidés par le Conseil communal et complète par conséquent le Plan d'aménagement local en cours d'élaboration (dossiers directeurs, RCU, PAZ et PAD), tel un véritable mode d'emploi. Elle sera bientôt disponible sur le site Internet de la Ville, de même que le rapport stratégique.

La brochure est structurée en 4 parties :

A. Le contexte de la révision : pourquoi maintenant, et dans quel objectif politique ?

Le PAL en vigueur date de 1991. Il est aujourd'hui obsolète et ne répond plus aux enjeux actuels et futurs de la Ville. De plus, la révision de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire et des constructions (LAteC) en 2010 et l'élaboration du plan d'aménagement régional (projet d'Agglomération) accentuent l'obligation d'une révision générale.

B. L'essentiel du territoire, avec les points clés du diagnostic et des enjeux : la ville d'aujourd'hui en quelques mots et questions

La Ville de Fribourg détient un rôle particulier de ville centre de l'agglomération et de capitale du canton. Pour tenir son rôle au sein de l'agglomération, Fribourg, qui a grandi lentement ces dernières années, devra désormais prendre en charge une part du développement plus importante que par le passé. La question essentielle qui se pose alors aux autorités est la suivante : Comment conjuguer le défi d'une croissance démographique importante et la préservation – voire le renforcement – des qualités de la vie en ville ?

C. Les concepts et stratégies : la ville de demain comme un projet global à mettre en œuvre

Fribourg doit concevoir et mettre en œuvre son projet de territoire, en apportant des réponses pertinentes et durables aux enjeux suivants :

une capitale cantonale qui reconnaît et assume son rôle une ville qui accueille et organise sa croissance une ville où il fait bon vivre et travailler une ville qui préserve des lieux de tranquillité une ville qui fonctionne.

D. La future mise en œuvre : la ville de demain en quelques règles et actions

L'enjeu de la révision du PAL est de définir à quoi ressemblera Fribourg dans les 20 prochaines années. Pour y répondre, il y a évidemment les plans et les règlements mais aussi et surtout les projets concrets, fédérateurs pour l'ensemble de la population fribourgeoise. Plusieurs sites, déterminants pour le développement de la ville, intègrent déjà les principes du PAL dans leur métamorphose, comme par exemple le site de Bluefactory, la place de la Gare, les Grand-Places et le secteur de la Tour-Henri.

Pour la Ville de Fribourg,

Wieke ChanezChargée de communication